



## Achat de ma résidence principale

Par **veroniquesalvatore**, le **18/08/2014** à **09:09**

bonjour,

Ma fille est sur le point d'acheter une résidence principale qui comporte un lot de deux maisons accolées.

Une est habitable de suite, mais aurait besoin d'un peu de travaux, l'autre ne l'intéresse pas et elle souhaiterait la vendre, ce qui paierait les travaux de sa maison.

Elle ne sait pas encore si le Notaire lui vendra un lot de deux maisons ou deux maisons séparément.

A t-elle le droit de revendre, sitôt acheté, la seconde maison. Si c'est au même prix, aura t-elle des frais ou pas ?

Par **domat**, le **18/08/2014** à **10:35**

bjr,

en principe, sauf mentions contraires, les frais d'acquisition d'un bien sont à la charge de l'acquéreur.

cdt